DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Information à l'intention
du Conseil municipal

Genève, le 15 janvier 2008

Concerne : amiante dans les écoles de la Ville de Genève

De nombreuses informations ont déjà été transmises au Conseil municipal sur la situation de l'amiante dans les écoles de la Ville de Genève. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance traite cette problématique depuis plus d'un an. Ce texte est un point de situation au 15 janvier 2008.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a entrepris une expertise de l'ensemble des bâtiments construits avant 1991, expertise suivie d'analyses d'air partout où des matériaux amiantés ont été découverts en quantité significative. Une démarche similaire avait déjà été effectuée en 2001, mais les résultats se sont avérés non fiables par la suite, notamment en raison de l'évolution des connaissances.

Cette nouvelle étude montre que les écoles de la Ville de Genève sont elles aussi touchées par le problème de l'amiante et a permis d'établir une liste d'interventions à réaliser dans 23 lieux. Pour la grande majorité de ces interventions, la localisation des matériaux (dans les chaufferies ou autres locaux de service), ou leur faible quantité, ou encore le fait que l'amiante soit fortement aggloméré, ne justifient aucune inquiétude.

En revanche, trois écoles nécessitent des travaux d'assainissement plus importants :

- L'école de Vieusseux, dans laquelle la première étape de changement des faux-plafonds a déjà été réalisée l'été dernier, sur décision du Conseil administratif,

- L'école des Crêts-de-Champel où le problème devait être résolu par le changement des luminaires en été 2006 mais dans laquelle les nouvelles expertises ont montré que l'isolation phonique de la salle de cinéma de l'école devait également être assainie,

- Le bâtiment A de l'école de Contamines, dans lequel il faut procéder au changement de l'ensemble des faux-plafonds, éventuellement en deux étapes compte tenu de l'importance des travaux.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Pour ces trois écoles, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est d'ores et déjà autorisé à procéder aux appels d'offres nécessaires. Dès que le service aura obtenu les offres, il procédera aux commandes et, parallèlement, une demande de crédit, de l'ordre de CHF 600.000.- à CHF 700.000.- sera soumise au Conseil municipal. Cette démarche inhabituelle, à savoir que le Conseil municipal sera saisi de la demande de crédit alors que les commandes seront déjà en cours, se justifie par le contexte de cette problématique. Tenant à ce que ces travaux soient réalisés durant l'été 2008, la Ville de Genève doit s'assurer dès maintenant de la disponibilité des entreprises spécialisées.

Les travaux qui doivent être faits et qui sont identifiés à ce jour le seront dans les meilleurs délais et le Conseil municipal recevra toutes les informations à ce sujet dans le cadre de la demande de crédit qui lui sera soumise. Par ailleurs, compte tenu de ce contexte d'incertitude, la décision a été prise d'élargir les expertises déjà effectuées à d'autres écoles qui, dans un premier temps, ne suscitaient aucune inquiétude en raison de leur période de construction, ainsi qu'aux crèches et aux maisons de quartier. Cette étude débouchera sans doute sur une deuxième demande de crédit d'ici la fin de l'année.

Quant à l'information à donner dans les écoles, la plus grande transparence est de mise, notamment dans les écoles qui exigent des interventions rapidement :

- Vieusseux
- Crêts-de-Champel
- Contamines

Pour l'école de Vieusseux, une information aux enseignants et à l'ensemble des parents a déjà été donnée au printemps 2007, en vue de la première étape des travaux. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est entrain d'établir l'historique de l'entretien de ce bâtiment et évaluera si des faits nouveaux nécessitent de convoquer une deuxième séance en vue de la dernière étape du chantier prévue en été 2008.

Concernant l'école des Crêts-de-Champel, une séance réunissant tous les utilisateurs de l'école est prévue le 7 février. Il faut préciser que le problème de cette école a déjà été traité en grande partie avec le changement des luminaires effectué en été 2006. Tout le personnel avait d'ailleurs été informé à l'époque de manière exhaustive. Il s'agit maintenant d'annoncer les travaux qui seront effectués sur l'isolation phonique de la salle de cinéma, le Service des écoles et institutions pour l'enfance doit reconstituer l'historique des interventions opérées dans ce local pour donner des informations complètes.

Pour l'école des Contamines, la séance d'information a lieu ce mardi 15 janvier 2008, en présence de toutes les personnes concernées et de l'association de parents d'élèves.

Pour l'ensemble des écoles dans lesquelles des découvertes anodines ont été faites (par exemple : carton amianté derrière une petite installation électrique), une information écrite sera donnée aux responsables d'école.

Il va de soi que dans ses investigations, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a été attentif aux logements de fonction situés dans les groupes scolaires et que les responsables de bâtiment sont étroitement associés à l'ensemble des informations données.

Enfin, il faut souligner la très bonne collaboration du Service des écoles et institutions pour l'enfance avec l'Etat dans ce dossier. La Direction de l'enseignement primaire (DEP), le Service de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI), ainsi que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et le Service de santé de la jeunesse (SSJ) sont présents dans les séances d'information organisées en Ville de Genève.

Manuel TORNARE